



EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

AR Prefecture

de la Commune de **BEUIL**

006-210600169-20221228-2022\_10\_03-DE  
Reçu le 30/12/2022

Alpes-Maritimes

Le ~~mercredi vingt-huit décembre deux mille vingt-deux~~ à 19 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire.

Date de convocation 20.12.2022

**Etaient présents :** M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noel MAGALON, quatrième adjoint, M. Arnaud ROCHE, conseiller municipal, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale.

**Absents :** M. Roland GIRAUD, Maire, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Jean-Louis COSSA (excusé), M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal

**Représentés :** Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 23 décembre 2022

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°10.2022

**DELIBERATION N° 3 : DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE TRAVAUX BOULEVARD MARCEL POURCHIER ET DESIGNATION DES ELUS REFERENTS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL :**

Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal :

Cette délibération est présentée pour la deuxième fois, en raison du mail des services de la Préfecture des Alpes-Maritimes en date du 19 décembre 2022, ayant relevé le défaut de quorum du conseil municipal du 9 décembre 2022.

1°/ Dans le cadre des objectifs visés par le Plan Local d'Urbanisme (PLU), la revalorisation du village de Beuil via l'avenue Marcel Pourchier est une priorité pour la commune, afin :

- D'améliorer la visibilité à l'entrée du village
- De réduire la vitesse des véhicules sur cette avenue
- D'améliorer la sécurité des personnes et des biens (nécessité de rénover les barrières de sécurité devenues trop vétustes afin d'assurer la sécurité)
- D'améliorer l'attractivité du village par la création d'un terrain de boules au parking du Pierafuec et d'un espace pour le marché des producteurs locaux
- De rénover le parking Charles de Gaulle

En vue de la réalisation de cette opération, un plan de réalisation des travaux en trois phases sur le boulevard Marcel Pourchier a été établi (voir annexe ci-jointe).

En raison de l'ampleur et de la technicité de ces travaux, Monsieur Nicolas DONADEY propose de confier la délégation de maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.

2°/ Monsieur Nicolas DONADEY expose ensuite au conseil municipal que dans le but de coordonner les travaux et représenter la commune auprès des différents intervenants, publics et/ou privés dans le cadre de cette opération, il apparaît nécessaire de désigner des élus référents qui seront chargés d'être les interlocuteurs privilégiés tout au long de cette opération et qui seront en mesure de présenter les projets et le suivi des travaux auprès des résidents et des commerçants de la commune.

Aussi, Monsieur Nicolas DONADEY propose au Conseil Municipal de désigner comme référents :

Monsieur Noël MAGALON, quatrième adjoint au Maire,

En qualité de titulaire

Et  
006-210600169-20221228-2022\_10\_03-DE  
Reçu le 30/12/2022

Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire,

En qualité de suppléant

Dans le cadre de l'opération de travaux à réaliser boulevard Marcel Pourchier.

Le Conseil Municipal, ouïe l'exposé de Monsieur Nicolas DONADEY, et après en avoir délibéré :

- Accepte de confier la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'opération de réalisation de travaux sur le boulevard Marcel Pourchier à la Communauté de Communes des Alpes d'Azur.
- Désigne comme référents :
  - o Monsieur Noël MAGALON, quatrième adjoint au Maire, en qualité de titulaire
  - Et
  - o Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint au Maire, en qualité de suppléant

Dans le cadre de l'opération de travaux à réaliser boulevard Marcel Pourchier.

VOTES :

Pour : 9

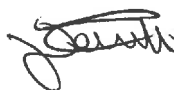
Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération adoptée à l'unanimité**

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour le Maire empêché  
Le premier adjoint



Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :